



COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE MARS 2023

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Au cours du mois de mars 2023, le BCNUDH a documenté 495 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo, soit une augmentation de 12% par rapport au mois de février 2023 (441 violations et atteintes). Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des victimes d'exécution sommaire (+30%) et des victimes de mauvais traitements (+20%) et de violences sexuelles (+186%) par rapport au mois précédent.
2. Sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, les agents de l'Etat ont été responsables de 158 violations, soit 32% des violations et atteintes documentées au cours de ce mois. Ce chiffre est en baisse par rapport au mois précédent (-9% ou 175 violations). Les agents de la PNC, comme le mois précédent, ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (75) soit 47% du total des violations commises par les agents de l'Etat en mars 2023. Les membres des groupes armés ont quant à eux été les auteurs de 376 atteintes soit 68% des violations et atteintes enregistrées au cours de ce mois.
3. Le BCNUDH a documenté 420 violations et atteintes aux droits de l'homme dans les zones affectées par les conflits en mars 2023, une augmentation significative par rapport au mois de février 2023 (358) et janvier (372). Les cas documentés dans ces zones représentent à eux-seuls 85% des cas documentés sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, avec notamment 358 victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires (228 hommes, 98 femmes et 32 enfants).
4. Le Nord-Kivu est demeuré la province ayant enregistré le plus grand nombre de violations et atteintes (49%, soit 206 violations et atteintes), suivi par les provinces de l'Ituri (24%, soit 103 violations et atteintes), du Tanganyika (14%, soit 57 violations et atteintes) et du Sud-Kivu (13% soit 54 violations et atteintes).
5. Dans la même dynamique que le mois précédent, les groupes armés sont demeurés les principaux responsables des atteintes documentées dans les provinces affectées par les conflits, avec 334 atteintes, soit 80%, notamment 82 atteintes au droit à la vie avec 353 victimes (226 hommes, 95 femmes et 32 enfants) d'exécution sommaire, une augmentation par rapport au mois précédent (276 victimes). Les agents de l'Etat ont été, quant à eux, responsables de 86 violations des droits de l'homme, notamment 17 atteintes au droit à la vie avec cinq victimes (deux hommes et trois femmes) d'exécution extrajudiciaire.
6. Par ailleurs, durant le mois de mars 2023, 39 cas d'enlèvements ont été enregistrés dans les provinces affectées par les conflits, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux cas documentés en février (37 cas) avec 223 personnes (147 hommes, 36 femmes et 40 enfants) victimes d'enlèvement par des membres de groupes armés. La province du Nord-Kivu demeure la plus touchée avec 15 cas (38%) suivie des

provinces de l'Ituri (douze cas, soit 31%), du Sud-Kivu (huit cas, soit 21 %) et Tanganyika (trois cas, soit 8%). Parmi les groupes armés, des combattants de la CODECO sont responsables du plus grand nombre de victimes d'enlèvement (93 victimes, soit 42%), suivis des combattants des ADF (45 victimes, soit 20%).

- 7.** Au cours du mois en revue, les cas de violences sexuelles liées au conflit sur des victimes adultes ont augmenté considérablement en mars 2023 par rapport au mois précédent. En effet, le BCNUDH a enregistré au moins 68 victimes adultes (toutes des femmes) au cours du mois en revue contre 16 au mois de février 2023. Les groupes armés sont responsables de la majorité de ces violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 63 victimes. Les principaux auteurs de violences sexuelles parmi les groupes armés sont les Mai-Mai Twa sous le commandement de Liwa (15 victimes), les membres des Ngumino (11 victimes), le M23 (neuf victimes), la CODECO (neuf victimes). Les agents de l'Etat ont quant à eux commis cinq cas des violences sexuelles, tous attribuables aux FARDC. La province ayant enregistré le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles est le Sud-Kivu (20 victimes) suivi par les provinces du Nord-Kivu (17 victimes), du Tanganyika (16 victimes) et de l'Ituri (15 victimes).
- 8.** Au cours du mois de mars 2023, la Section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 190 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des conflits armés en République démocratique du Congo, ce qui représente une augmentation de 33% par rapport au mois février (143). La majorité de ces violations a pris la forme de l'enlèvement (69), suivi par le meurtre et la mutilation (62), le recrutement et utilisation (51)
- 9.** Le BCNUDH a également documenté 30 violations et atteintes des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une diminution de six violations par rapport à celles documentées au cours du mois de février 2023 (36). Vingt-quatre de ces violations sont imputables à des agents de l'État, dont 12 pour la PNC, 11 pour des militaires des FARDC et une violation pour d'autres agents de l'État. Les combattants de groupes armés sont eux responsables de six atteintes correspondant à cette catégorie. Le processus électoral qui est à phase d'enrôlement des électeurs continuent d'être émaillé d'incidents de violations des droits humains. Ces incidents portent essentiellement sur les discriminations et pressions sur les groupes minoritaires dans certaines communautés, l'implication des groupes armés dans la sécurisation des centres d'enrôlement, les difficultés pour l'enrôlement des personnes déplacées internes ainsi que le monnayage de l'enrôlement des électeurs.
- 10.** Durant le mois de mars 2023, le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et des atteintes aux droits de l'homme, notamment en soutenant une enquête conjointe ainsi que trois audiences foraines.
- 11.** Enfin, pendant le mois de mars 2023, le BCNUDH a organisé ou soutenu l'organisation d'au moins 22 activités de renforcement des capacités, auxquelles ont participé 1.390 personnes (659 hommes et 731 femmes).